

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie; prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| ○ Réclamation | : contact@mupras.com |
| ○ Prise en charge | : pec@mupras.com |
| ○ Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M23-011653

Optique *MAITRE* Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : *Q603* Société : *R-A.M RETRAITE*

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : *Assia A. Ali* Date de naissance : *18/12/1956*

Adresse : *11^e B.S Rue 82 ALHARIBA 20000*

Tél. : *0665093793* Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Nabila MIKOU ép. ABBAS
Professeur de Pédiatrie
40, Angle Rue des Hôpitaux et Rue Dubreuil
Quartier des Hôpitaux - Casablanca
10.05.2020 20 55 20 / 05 22 20 22 20
INPE : 091034819

Cachet du médecin

Date de consultation : *30/09/2023*

Nom et prénom du malade : *Ammari Ilias* Age : *71*

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Salleur de glear 3 che

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC

Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : / /

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
30.09.23	C.S		300.000 Dhs	Dr NABIL WIKOUP SP. KABBAJ Professeur de Pédiatrie Angle Rue des Hôpitaux et Rue Dubreuil Quartier des Hôpitaux - Casablanca Tél: 05 22 20 55 20 / 05 22 20 22 20 INDE: 091034819

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 30.09.2013	30.09.2013	191.50

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICALS

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	C
00000000	00000000
35533411	11433553

(Création, remont, adjonction)
ctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr Nabiha MIKOU
Ep. KABBAJ

Professeur de Pédiatrie



الدكتورة نبيحة ميكو
زوجة قباج

أستاذة في طب الأطفال

خربيجة كلية الطب بالرباط
وبجامعة باريز 7

رئيسة مصلحة طب الأطفال سابقا
بمستشفى الأطفال بالدار البيضاء
طب الأطفال

أمراض المفاصل والطب الباطني للطفل

Diplômée de la Faculté de Médecine de Rabat
et de l'Université Paris V

Ancienne chef de Service de Pédiatrie
à l'Hôpital d'Enfants de Casablanca
Pédiatrie Générale

Rhumatologue et Médecine Interne Pédiatriques

Casablanca, le..... 30/5/2023 البلايضا في

Elouy Amouri
M. des tec SIND

47,00 GED
27,40 1/2 g + tec SIND
L arte (NOH)
GED
27,40

Decau le soit
90,90
43/080700

Barcode
6 118001 0704 2
Laboratoires Sothema Bouskoura
Opantan® 1 mg/ml collyre en solution
Flacon de 5 ml N° 96R1/20 DMP/21/MAJ
AMM Maroc N° 96R1/20 DMP/21/MAJ
PPV : 90,70 DHS
407253 MA

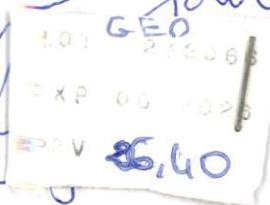
إقامة لروزو، 40، ملتقى زنقة المستشفيات و زنقة الكلوينيل كرو، الطابق 2، رقم 10، هي المستشفيات، مقابل جناح 28 الدار البيضاء
Résidence les Roseaux, 40, Angle Rue des Hôpitaux et Rue Al Colonel Gros, 2^{ème} étage, App. 10, Quartier des Hôpitaux,
en face du pavillon 28 de l'Hôpital Ibn Rochd (Station Tram : Wafasalaf) – Casablanca

Tél. : 05 22 20 55 20 / 05 22 20 22 20 / 06 66 50 50 50 - Fax : 05 22 20 70 20

E-mail : mikouped@ gmail.com - Site Web : www.mikounabiha-pediatre.com

Dignite x 2 (f)

4/ (le 29 oct 18 30 ans
30 ans) To Ref Coll



26.4.0
191.50

28mths + 5 (jour) &
dans le 2 geant
7 jours

PHARMACIE LE PLEIN-ETRE
Mme. Houda KHOUDANE
5557, Rue 77 AZHARI 2 Lot. 203
El Oufa - CASABLANCA
Tél.: 022.93.26.80

DR Nabih AMIKOU ep, KABBAL
Professeur de Pédiatrie
Angèle Rue des Hospitaliers - Casablanca
Tel: 0522 20 55 20 / 05 22 02 22 20
INPE : 091034619

Dr Nabiha MIKOU

Ep. KABBAJ

Professeur de Pédiatrie

Diplômée de la Faculté de Médecine de Rabat
et de l'Université Paris V

Ancienne chef de Service de Pédiatrie
à l'Hôpital d'Enfants de Casablanca

Pédiatrie Générale

Rhumatologie et Médecine Interne Pédiatriques



الدكتورة نبيهة ميكو

زوجة قباج

أستاذة في طب الأطفال

**خريجة كلية الطب بالرباط
وبجامعة باريس 7**

**رئيسة مصلحة طب الأطفال سابقاً
بمستشفى الأطفال بالدار البيضاء**

طب الأطفال

أمراض المفاصل والطب الباطني للطفل

Casablanca, le.....

30/8/2023

البيضاء

Ihsan Ammeri
Seuilles adoptées
Pied plat
(Medec - Pro)

650,000dh

MedicPRO
L'Institut des Prothèses
38, Rue des Hôpitaux Quartier des Hôpitaux - Casablanca
Tél : 05 22 27 03 55 - Fax : 05 22 20 38 53
E-mail : medic.pro3@gmail.com

Dr Nabiha MIKOU ép. KABBAJ
Professeur de Pédiatrie
40, Angle Rue des Hôpitaux et Rue Dubreuil
Quartier des Hôpitaux - Casablanca
Tel : 05 22 20 55 20 / 05 22 20 22 20
INPE : 091034819

إقامة لروزو، 40، ملتقى زنقة المستشفيات وزنقة الكلوينيل گرو، الطابق 2، رقم 10، حي المستشفيات، مقابل جناح 28، الدار البيضاء

Résidence les Roseaux, 40, Angle Rue des Hôpitaux et Rue Al Colonel Gros, 2^{me} étage, App. 10, Quartier des Hôpitaux,
en face du pavillon 28 de l'Hôpital Ibn Rochd (Station Tram : Wafasalaf) – Casablanca

Tél. : 05 22 20 55 20 / 05 22 20 22 20 / 06 66 50 50 50 - Fax : 05 22 20 70 20

E.mail : mikoupedia@gmail.com - Site Web : www.mikounabiha-pediatre.com

FACTURE

INFORMATION CLIENT :

Mr Ammari Ilias

Facture N° A 783/2023

A Casablanca, le 10/10/2023

Désignation	quantité	Prix unitaire ttc en DH	Montant ttc en DH
Semelle orthopédique	2	325,00	650,00
Montant total ttc			650,00
Montant TVA 20%			108,33

Arrêtée la présente Facture à la somme de (ttc) :

six cent cinquante Dirhams


Direction
 38, Rue des Hôpitaux Quartier des Hôpitaux - Casa
 Tél : 05 22 27 03 55 Fax: 05 22 20 38 53
 medic.pro3@gmail.com medicpro.ma